

56

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE



البعثة الدائمة  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية بسويسرا

Vérifier au prononcé

## EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

18<sup>ème</sup> session

Genève : 27 janvier au 07 février 2014

-----  
Examen périodique universel

De la Nouvelle Zélande

Déclaration de la Délégation algérienne

Genève, le 27 janvier 2014

**M. la Président,**

Nous souhaitons la bienvenue à la délégation de la Nouvelle Zélande présente parmi nous aujourd'hui sous l'égide de Mme Judith Collins, Ministre de la Justice et des Affaires Ethniques et la remercions pour sa présentation.

Le deuxième rapport soumis par la Nouvelle Zélande dans le cadre de l'Examen Périodique Universel souligne des efforts concrets et des avancées avérées en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme.

L'attention de la délégation a été retenue plus particulièrement par la ratification, par la Nouvelle Zélande, en septembre 2011, du Protocole facultatif à la CRC concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Ma délégation note avec satisfaction les efforts engagés pour protéger la population maorie, renforcer l'égalité entre hommes et femmes et protéger les personnes handicapées.

Nous encourageons la Commission néo-zélandaise des droits de l'homme à poursuivre ses efforts visant l'élaboration du deuxième Plan national d'action en faveur des droits de l'homme.

Par ailleurs, beaucoup d'efforts et d'engagements demeurent encore nécessaires pour lutter contre la pauvreté infantile, renforcer les droits des migrants, incorporer les normes internationales relatives aux droits de l'homme dans le droit interne et lutter de manière efficace contre toutes les formes de discrimination.

Conformément à la pratique établie par le mécanisme d'Examen Périodique Universel, ma délégation souhaite présenter à son homologue néo-zélandaise les recommandations suivantes :

- Ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (signée en 2007),
- Favoriser la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels à travers la reconstruction des zones touchées par les tremblements de terre de 2010 et de 2011.

**Je vous remercie.**